

## Rapport du FMI sur les Perspectives économiques mondiales

Le FMI a publié début octobre son rapport sur les « Perspectives économiques mondiales » (World Economic Outlook). Il révisé légèrement à la baisse ses prévisions de croissance mondiale, à 2,9 % en 2013 et 3,6 % en 2014 (soit respectivement -0,3 % et -0,2 % par rapport à son estimation de juillet). Le rapport prévoit une contraction de la croissance en zone euro de 0,4 %, suivie en 2014 d'une croissance de 1 %. Les prévisions de croissance pour la France sont révisées à la hausse, à 0,2 % en 2013 et 1,0 % en 2014. Pour le FMI « l'impulsion sur la croissance mondiale doit venir des États-Unis ». Il retient l'hypothèse d'un règlement prochain de la crise provoquée par la suspension des services fédéraux et par le doute entretenu sur le relèvement du plafond de la dette, et prévoit un rebond de 1,6 % en 2013 et de 2,6 % en 2014, sous l'effet conjoint d'une bonne tenue de la demande privée, de l'augmentation du patrimoine des ménages et du redressement du marché de l'immobilier.

Les prévisions pour les pays émergents et en développement tablent sur une croissance toujours vigoureuse, mais toutefois revue à la baisse, avec 4,5 % en 2013 et 5,1 en 2014 (respectivement -0,5 et -0,4 % au regard des projections de juillet). S'agissant de la Chine, les prévisions de croissance sont de 7,6 % en 2013 et 7,3 en 2014 (-0,2 et -0,4 % par rapport à juillet). Pour le FMI « L'économie mondiale est entrée dans une nouvelle période de transition. L'économie des Pays avancés s'affermi progressivement. (...) La croissance dans les pays émergents a ralenti. Cette confluence provoque des tensions : les pays émergents sont confrontés à la fois à un ralentissement de la croissance et à un durcissement des conditions financières mondiales ».

<http://www.imf.org/external/French/pubs/ft/survey/so/2013/NEW100813AF.htm>

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

### Union européenne

#### 1 - BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE lors de sa réunion du 2 octobre a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE.

M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les tensions sous-jacentes sur les prix devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et, en particulier, celles du crédit demeurent atones (...). Dans le même temps, la croissance du PIB en volume a été positive au deuxième trimestre, après six trimestres de contraction, et les indicateurs de confiance disponibles jusqu'en septembre confirment l'amélioration progressive attendue de l'activité économique, en partant de bas niveaux. La politique monétaire vise toujours à conserver une orientation accommodante dans la mesure justifiée par les perspectives de stabilité des prix et à promouvoir des conditions stables sur le marché monétaire. Elle apporte ainsi son soutien à une reprise progressive de l'activité économique. À l'avenir, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire, conformément aux indications fournies en juillet sur la trajectoire future des taux d'intérêt directeurs. Le Conseil des gouverneurs confirme qu'il prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée. Cette anticipation continue de se fonder sur le maintien, à moyen terme, de perspectives inchangées d'une inflation globalement modérée, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie et de l'atonie de la dynamique monétaire. »

#### 2 - Eurostat

Eurostat a publié, le 1<sup>er</sup> octobre, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE17). Il s'est établi à 12 % en août 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage a été de 10,9 %, stable par rapport aux chiffres de juillet (11 %). Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à août 2012, où ils se situaient respectivement à 11,5 % et 10,6 %.

### Actualité législative

#### Publications au Journal Officiel

Projet de loi sur la consommation transmis à l'Assemblée nationale en deuxième lecture. Ce projet dit « loi Hamon » actuellement en discussion et tel qu'adopté en première lecture par le Sénat le 13 septembre, prévoit notamment la possibilité pour des consommateurs d'engager dans certains cas des actions de groupe (inspiré des « class action » US). Afin de lutter contre le surendettement, il prévoit la création d'un registre national du crédit aux particuliers. Dans ce domaine, il est prévu également une diminution de huit à sept ans de la durée maximale des plans de désendettement. Ce projet comporte enfin des mesures assurant la gratuité du service d'aide au changement d'établissement de crédit (« mobilité bancaire »).

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000027383756&type=general>

# SEPA: SINGLE EURO PAYMENTS AREA

---

## **Pierre Moscovici et Christian Noyer appellent à la mobilisation de tous pour le succès de la migration à SEPA qui concerne toutes les entreprises**

Lors d'une conférence de presse tenue à Bercy lundi 23 septembre, Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, ont rappelé qu'à compter du 1er février 2014, les virements et les prélèvements en euro au format national seront rejetés par les banques. En effet, conformément à la réglementation européenne, les nouveaux instruments de paiement européens SEPA remplaceront définitivement les actuels formats nationaux de virements et de prélèvement le **1<sup>er</sup> février 2014** au plus tard, pour toutes les opérations, y compris domestiques.

Or, à quatre mois de l'échéance, il reste en France, pratiquement 50% des virements et plus de 95% des prélèvements à faire basculer dans les nouveaux formats ; une majorité de PME n'ayant pas encore entamé le projet de migration. Il y a désormais urgence et toutes les entreprises doivent immédiatement prendre les dispositions nécessaires pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation européenne, tout retard entraînant un risque de blocage des paiements, par exemple le règlement des salaires de leurs employés. Elles doivent adapter leurs systèmes d'information en s'assurant que tous les paiements de masse en entrée et en sortie seront bien traités au format SEPA d'ici l'échéance et entrer en contact avec leurs banques et autres prestataires de services de paiement pour valider les modalités de passage aux nouveaux formats.

### **L'IBAN et le BIC : les nouvelles coordonnées bancaires européennes**

Le virement et le prélèvement SEPA nécessitent l'utilisation de nouvelles coordonnées bancaires harmonisées à l'échelle européenne : l'IBAN et le BIC. Celles-ci figurent depuis 2001 sur les relevés d'identité bancaire (RIB). L'identifiant du compte bancaire est l'IBAN, composé de 27 caractères pour les comptes tenus en France et 34 au maximum pour les comptes tenus dans les autres pays européens. Il comprend le code pays (FR pour la France), la clé de contrôle et l'identifiant du compte national. L'identifiant de la banque est le BIC, qui se compose de 8 ou 11 caractères.

### **Le virement SEPA**

Il permet de transférer des fonds d'un compte à un autre en France et dans le reste de l'espace SEPA.

Le virement sera ainsi exécuté en 1 jour ouvrable à compter de la réception de l'ordre de virement par la banque du donneur d'ordre, quel que soit son destinataire dans l'espace SEPA.

### **Le prélèvement SEPA**

Le prélèvement est un paiement à l'initiative du créancier sur la base d'un mandat (autorisation préalable) donné par le débiteur à son créancier. Le prélèvement SEPA offre un traitement automatisé des opérations en France et dans le reste de l'espace SEPA. Le débiteur est désormais mieux protégé, il peut ainsi demander à sa banque le remboursement d'un prélèvement SEPA déjà effectué dans un délai de 8 semaines après l'opération.

### **Les avantages du passage au SEPA**

La mise en place du SEPA renforce les opportunités d'automatisation des traitements chez tous les acteurs de la chaîne de paiements, la vitesse d'exécution des opérations et la concurrence à l'échelle européenne entre les prestataires de services de paiement. Ces nouvelles opportunités sont ouvertes à l'ensemble des donneurs d'ordres, quel que soit le champ géographique de leurs activités.

Vous trouverez les textes des interventions du ministre de l'Économie et du gouverneur de la Banque de France, ainsi que la vidéo de leurs interventions du 23 septembre, en cliquant sur le lien suivant :

[https://www.tresor.economie.gouv.fr/8032\\_entreprises-soyez-pretes-a-passer-a-sepa-le-1er-fevrier-2014](https://www.tresor.economie.gouv.fr/8032_entreprises-soyez-pretes-a-passer-a-sepa-le-1er-fevrier-2014)

---

## ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

### **Indicateurs de vulnérabilité des ménages**

En septembre 2013, le Fichier central des chèques (FCC) de la Banque de France n'a pas enregistré d'incident de paiement sur chèques et compte cinq retraits de carte bancaire. Par ailleurs, l'archipel comptait 10 personnes physiques en situation d'interdiction bancaire.

### **Surendettement**

Aucune déclaration de surendettement n'a été déposée auprès de la commission d'examen des situations de surendettement de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis décembre 2007.



## Nouvelles publications financières

Deux nouvelles publications financières et monétaires sont parues en septembre et en octobre :

- 1 - Suivi des crédits aux entreprises à St-Pierre-et-Miquelon au 30 juin 2013
- 2 - Évolutions monétaires à St-Pierre-et-Miquelon au 30 juin 2013
  - des indicateurs financiers résistants ;
  - une activité de financement qui évolue faiblement ;
  - hausse des actifs financiers :

## BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

### Adaptation à l'outre-mer des dispositions relatives à la Banque publique d'investissement 21/08/2013

Le ministre de l'Economie et des Finances a présenté une ordonnance portant adaptation à l'outre-mer des dispositions de la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement. Ce projet d'ordonnance prévoit la mise en place de comités territoriaux d'orientation adaptés aux particularités des collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre et-Miquelon ainsi que du Département de Mayotte. Il permet également à Bpifrance d'effectuer des missions de prestation de service pour le compte des collectivités du Pacifique, compétentes en matière de développement économique et industriel. Ces modalités d'intervention seront définies par voie de convention.

### Jean-Marc Ayrault confirme les 5M€ pour le projet du câble numérique

Le Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT a confirmé l'attribution d'une subvention de 5M€ pour le projet de câble numérique sous-marin.

La prochaine étape sera le lancement du marché public Réalisation-Exploitation-Maintenance d'ici la fin de l'année.

### Visite à Saint-Pierre de l'ambassadeur du Canada en France

L'ambassadeur du Canada en France, Lawrence Cannon, s'est rendu à Saint-Pierre et Miquelon les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2013 afin d'y rencontrer des représentants locaux et d'échanger sur l'élargissement de la coopération économique régionale.

Extrait de la déclaration du ministre des Affaires étrangères John Baird et de l'ambassadeur Cannon faite à l'occasion de cette visite:

« Cette visite témoigne de manière concrète des efforts du Canada pour collaborer efficacement avec la France en vue d'une coopération plus étroite entre Saint-Pierre et Miquelon et le Canada atlantique, au bénéfice de leurs populations respectives. La visite s'inscrit d'ailleurs dans le droit fil du Programme de coopération renforcée Canada-France, convenu par le premier ministre Stephen Harper et le président français François Hollande en juin 2013.

« Le Programme appelle à un renforcement de la coopération économique entre Saint-Pierre et Miquelon et les provinces de l'Atlantique, ainsi qu'entre nos deux pays. Il vise notamment l'atteinte de certains objectifs précis, dont des avancées en ce qui concerne la reconnaissance des enjeux phytosanitaires, les protocoles sur l'environnement et la protection des espèces ainsi que la mise en vigueur d'une entente relative à l'exploration et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures transfrontaliers. »

## Publication par le ministère des Outre-mer d'une brochure sur les grands axes de la politique extérieure de la France, dans les Outre-mer.

La brochure rédigée est divisée en trois parties :

- l'insertion régionale ;
- la protection de la souveraineté nationale ;
- les déclinaisons du droit international outre-mer ;

Chacune d'entre elles rappelle le contexte, fournit un point de situation, détaille les actions conduites et l'actualité de l'année 2013. <http://www.outre-mer.gouv.fr/?la-dimension-ultra-marine-de-la-politique-exterieure-de-la-france.html>

### 35<sup>e</sup> session de l'OPANO à Halifax

La 35<sup>e</sup> session annuelle de l'Organisation des Pêches du Nord Ouest s'est réunie à Halifax du 23 au 27 septembre. Dans le cadre de l'OPANO, la France détient les quotas suivants pour 2013, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon :

- sébaste (*redfish*) en zone 3M : 69 t ;
- flétan noir (*Greenland halibut*) en zone 3LMNO : 188 t ;
- limande à queue jaune (*yellowtail flounder*) en zone 3LNO : 340 t ;
- encornet (*squid*) en zones 3 et 4 : 453 t ;
- crevette (*shrimp*) en zone 3L : 96 t ;

Les quotas restent stables cette année sauf pour la crevette qui diminue de moitié. L'avis scientifique sur la crevette préconise un moratoire pour 2014. Ce sujet sera donc un enjeu pour les délégations et particulièrement pour la partie canadienne qui dispose de la grande majorité du quota (7 000 tonnes), SPM bénéficiant de 96 tonnes.

### 6<sup>e</sup> rencontre de l'Alliance SEUS-CP à Halifax du 14 au 17 juillet

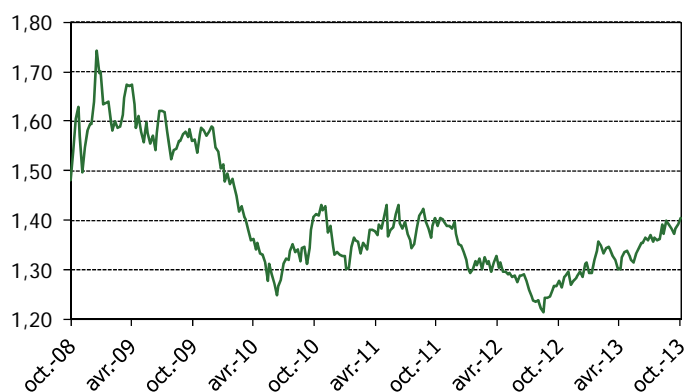
L'Alliance des Etats du sud-est des Etats Unis et des provinces Canadiennes (SEUS-CP) s'est réunie mi-juillet. Cette alliance est un partenariat stratégique qui s'efforce de faire la promotion des débouchés commerciaux et des possibilités d'investissement qui existent au sein de l'Alliance. La SODEPAR représentait l'archipel à cette conférence.

### Dépréciation du dollar canadien

Le cours de la devise canadienne poursuit sa dépréciation face à l'euro au troisième trimestre 2013. Le taux de change de l'euro, évolue de -0,3 % en septembre 2013 par rapport au mois précédent. Il évolue de 9,8 % sur un an.

Il s'établit ainsi à 1,3817 CAN/EUR en moyenne en septembre 2013 contre 1,2583 CAN/EUR en septembre 2012.

**Taux de change du dollar canadien pour un euro**



Source : banque-france.fr

## LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

		Données brutes	Δ % trimestre précédent	Glissement annuel
<b>Prix</b> (Source : Préfecture)	Prix à la <b>consommation</b> – 2 <sup>e</sup> trimestre 2013	-	+0,08 %	+3,2 %
		Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel
<b>Emploi</b> (Source : DCSTEP)	<b>Nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A)</b> Août 2013 :	213	-9,0 %	-11,6 %
	<b>Nombre de demandeurs d'emploi (catégorie 1)</b> Août 2013 :	155	-9,4 %	+16,7 %
	<b>Nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois indemnisés</b> Août 2013 :	ND	ND	ND
<b>RSA</b> (Source : CPS)	Nombre de <b>bénéficiaires</b> - fin août 2013 :	47	+9,3 %	+11,9 %
	Nombre de <b>personnes à charge</b> - fin août 2013 :	85	+23,2 %	+2,4 %
<b>Commerce extérieur</b> (Source : Douanes)	<b>Importations (milliers d'euros)</b> Août 2013 : Cumul annuel :	5 511 59 913	-4,9 %	+17,0 % +3,1 %
	<b>Exportations (milliers d'euros)</b> Août 2013 : Cumul annuel :	726 1 319	+451,5 % -	+802,5 % +33,8 %
	<b>Déficit commercial (milliers d'euros)</b> Août 2013: Cumul annuel	4 785 58 594	-15,5 % -	-27,0 % +2,6 %

## LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

		Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel
<b>Pêche 3Ps</b> (Source : Pôle Maritime)	<b>Débarquements</b> (en tonnes) Entre avril 2013 et octobre 2013	986	-	-
<b>Pêche 2J</b> (Source : Pôle Maritime)	<b>Débarquements</b> (en tonnes) Entre avril 2013 et octobre 2013	120	-	-
<b>Pêche ICCAT</b> (Source : Pôle Maritime)	<b>Débarquements</b> (en tonnes) Entre avril 2013 et octobre 2013	23,1	-	-
<b>Pêche OPANO</b> (Source : Pôle Maritime)	<b>Débarquements</b> (en tonnes) Entre avril 2013 et octobre 2013	160	-	-
<b>Trafic aéroportuaire</b> Aéroport de Saint-Pierre (Source : Aviation civile)	<b>Nombre de passagers (arrivées + départs)</b> Août 2013 : Cumul annuel :	3 965 21 782	+24,1 % -	7,4% -5,9%
	<b>Mouvements d'avions</b> Août 2013 : Cumul annuel :	294 1 659	+35,5 % -	8,1% -6,7%
	<b>Fret et envois postaux (en tonnes)</b> Août 2013 : Cumul annuel :	13 564 128 373	-9,8 % -	-9,7% 10,0%

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,50%	08/05/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	1,00%	08/05/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	08/05/2013
Taux d'intérêt légal		
ANNEE 2013	0,04%	JO du 01/03/13
ANNEE 2012	0,71%	JO du 08/02/12
Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)		
Livret A et bleu	1,25%	
LDD	1,25%	
LEP	1,75%	
PEL*	2,50%	
CEL*	0,75%	

\* hors prime d'Etat

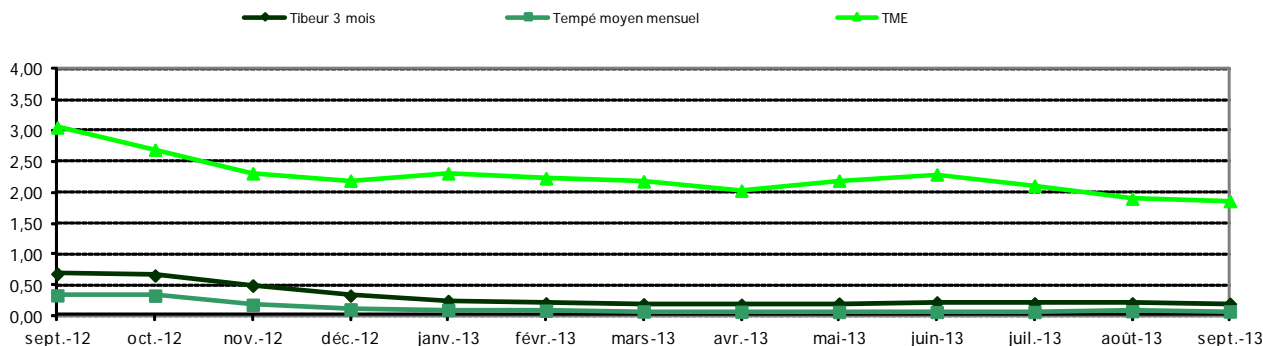
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Septembre 2013)			
Juin	Juillet	Août	Septembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0947%	0,0931%	0,0832%	0,0805%	0,1280%	0,2230%	0,3400%	0,5430%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Juin	Juillet	Août	Septembre	Juin	Juillet	Août	Septembre
2,26%	2,31%	2,43%	2,58%	2,46%	2,51%	2,63%	2,78%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er octobre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	5,03%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,96%
Prêts à taux variable	4,45%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts-relais	5,29%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,77%
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte (1)	13,28%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,23%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,41%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,17%	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,52%	Découverts en compte (1)	13,28%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

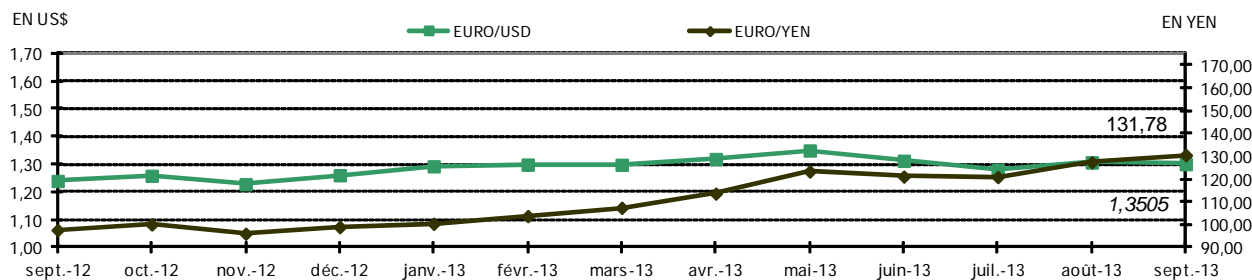
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3505	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,5985	EURO/SRD (Surinam)	4,4635
EURO/JPY (Japon)	131,7800	EURO/BWP (Botswana)	11,59020	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4211
EURO/CAD (Canada)	1,3912	EURO/SCR (Seychelles)	16,30430	EURO/DOP (Rép. Dom.)	57,4502
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,83600	EURO/MUR (Maurice)	41,118	EURO/BBD (La Barbade)	2,7051
EURO/SGD (Singapour)	1,6961	EURO/BRL (Brésil)	3,0406	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,6909
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,4722	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,5105	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3047,4901	EURO/XCD (Dominique)	3,6519	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. CARON

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 22, place du Général de Gaulle - BP 4202 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Achevé d'imprimer le 14 octobre 2013 - Dépôt légal : octobre 2013 - ISSN n° 1240-2796